

# CONFERENCE MANAGERIALE



WWW.ANFH.FR

OCEAN INDIEN

**DATE LIMITE  
D'INSCRIPTION  
29/04/2018**

*La conférence sera suivi d'un cocktail*

## **INSCRIPTIONS :**

- Service de Formation de votre établissement
- Adeline SOUPRAYEN  
ANFH Océan Indien  
02 62 90 10 20  
a.souprayen@anfh.fr

## **Autres informations:**

**Patrick BABET**  
ANFH Océan Indien  
02 62 90 10 25  
p.babet@anfh.fr

**Guillaume BRIONNE**  
Délégué Régional



Nous rejoindre sur facebook :  
[https://www.facebook.com/ANFH  
Océan Indien](https://www.facebook.com/ANFH-Océan-Indien)

## **Réforme de la réglementation Informatique et Liberté: Règlement Général sur la Protection des Données ( RGPD )**

### **PUBLIC :**

Chef d'établissement - Directeurs Adjointes - Coordonnateur Gestion des Risques - Directeurs Système d'Information - Directeurs des Ressources Humaines - Directeurs de Soins - Président et Membres des CME - Correspondant Informatique et Liberté - Cadres de pôle et de proximité - Attachés d'administration

### **OBJECTIF:**

Avoir une vision synthétique du « RGPD » et les enjeux du respect des nouvelles obligations

### **PROGRAMME :**

- Un nouveau cadre juridique qui s'applique dès mai 2018
- Des obligations majeures nouvelles et renforcées
- Préparer son organisme dès à présent
- Identifier la portée du RGPD dans votre établissement
- Vos obligations relatives à la protection des données de santé de vos patients
- Se mettre en conformité en 6 étapes

### **CONTEXTE:**

En avril 2016, le règlement général sur la protection des données ( RGPD), est venu renforcer la réglementation en vigueur en matière de données à caractère personnel. Les données que le RGPD protège sont celles qui permettent d'identifier une personne physique:

- ◇ Vos collaborateurs
- ◇ Vos patients
- ◇ Les autres acteurs de santé avec qui le partage d'information pour la prise en charge du patient peut être nécessaire

Toutes les fonctions qui touchent à la gestion de ce type d'informations sont impactées, quel que soit la data et peu importe son propriétaire. Avec des sanctions pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires annuel mondial, l'obligation de mettre en œuvre des mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer sa conformité, le privacy by design ou by default, l'obligation d'analyse d'impacts... Le RGPD est-il une nouvelle contrainte ou plutôt une opportunité d'améliorer la gestion des fichiers médicaux sur vos patients?

**Animée par : MDS MY DATA SOLUTION - Elodie PITIOT ROYER**

**LE 29 MAI 2018**  
**AU GOLF DU BASSIN BLEU**  
75, Rue Mahatma Gandhi - Villèle - 97435 Saint Gilles les Hauts  
**de 17h30 à 20h00**